

CAHIER DES CHARGES APPEL A CANDIDATURES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ont pour objectifs de :

- **Faire venir les entrepreneurs en devenir et en activité des QPV au cœur d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat - ou d'espaces ressources**
- **Améliorer l'accessibilité aux services de droit commun d'accompagnement à l'entrepreneuriat**
- **Répondre au besoin de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs d'accompagnement et de financement en coordonnant les solutions**

Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ont ainsi pour ambition d'accompagner, encadrer et encourager la création/reprise d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

SOMMAIRE

PARTIE I - PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030	3
PARTIE II - DEFINITIONS	6
PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT	8
Objet du Carrefour de l'Entrepreneuriat	8
Bénéficiaires du dispositif	8
Territoires d'intervention	9
Rôle et missions des parties prenantes	9
PARTIE IV - OFFRE DE SERVICES DES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT	11
Objectifs et missions	11
Articulation avec les dispositifs existants	13
PARTIE V - PILOTAGE ET GOUVERNANCE	14
Animation nationale et régionale	14
Gouvernance	15
Cadre contractuel et soutien financier	16
PARTIE VI - LABELLISATION CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT	18
PARTIE VII - PROCESSUS DE SELECTION	19
Modalités de dépôt des candidatures	20
Modalités de contractualisation	20
Calendrier	20
ANNEXES	21
ANNEXE 1 - FICHE DE POSTE	21
ANNEXE 2 - BUDGET PREVISIONNEL	24
ANNEXE 3 - COORDONNEES RESPONSABLES CREATION & ENTREPRENEURIAT	25
ANNEXE 4 - VADEMECUM	26

PARTIE I - PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de services et les actions de terrain des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale à travers le programme **Entrepreneuriat Pour Tous**.

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositifs personnalisés permettant la visibilité et l'accès aux offres d'accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d'accélérer plus de 3 900 projets d'entrepreneurs dans les QPV et QVA (quartiers de veille active). Par ailleurs, l'engagement de plus de 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s'articule en trois grands axes d'action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Il s'agit de dispositifs d'« aller vers » et de « faire venir » pour les habitants des QPV (notamment les jeunes et les femmes) afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d'ici 5 ans).

Pour ce faire, trois dispositifs sont à disposition des territoires :

- **Le dispositif CitésLab** a pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un chef de projet CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité. Il rencontre et révèle les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs. Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 119 chefs de projets, intervenant dans plus de 836 quartiers. Il a permis la détection de plus de 59 600 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 16 522 en 2023 et 16 134 créations d'entreprises dont 4 956 en 2023.

Objectifs à horizon 2027 : 200 CitésLab ; 70 000 personnes détectées ; 1 100 quartiers couverts

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** est un dispositif itinérant parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. 21 bus ont été déployés, couvrant plus de 450 QPV. Depuis 2021, plus de 8 200 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et près de 2 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

Objectifs à horizon 2027 : 40 Bus de l'Entrepreneuriat ; 60 000 personnes détectées ; 1 300 quartiers couverts

- **Les Carrefours de l'Entrepreneuriat** (es-Fabriques à Entreprendre) est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 12 Carrefours de l'Entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles. Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprise.
Objectifs à horizon 2027 : 60 Carrefours ; 80 000 personnes sensibilisées et détectées

Par ailleurs afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la politique de la ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le programme prévoit des actions communication déclinées avec l'ensemble des partenaires au plus proche des territoires tel que « la Tournée Entrepreneuriat pour Tous » et le « Concours Talents de Cités ».

- **Tournée Entrepreneuriat Pour Tous** est une tournée itinérante qui rassemble des entrepreneurs des quartiers et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Elle permet de promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers et de mettre en lumière les réussites des entrepreneurs des quartiers. Entre 2019 et 2023, plus de 80 étapes de la Tournée physique à travers la France et plus de 1 200 événements digitaux. Au programme :
 - ✦ Conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
 - ✦ Témoignages de chefs d'entreprises ;
 - ✦ Ateliers d'information à l'entrepreneuriat ;
 - ✦ Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.
- **Concours Talents des Cités** récompense depuis plus de 20 ans chaque année des entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. 730 lauréats ont été récompensés depuis la création de ce concours à raison de 28 lauréats par année. C'est également plus de 3 500 emplois créés par les entreprises lauréates depuis le concours.

En complément, Bpifrance propose un centre de ressources sur www.bpifrance-creation.fr avec une multitude d'outils pratiques, des contenus méthodologiques et informatifs sur la création d'entreprise ainsi qu'une orientation vers les dispositifs d'accompagnement : « [MON PASS CREA](#) », est un outil digital proposant un parcours en dix étapes qui guide le porteur de projet, pas à pas, de la validation de l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise.

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subventions, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs.
Objectifs à horizon 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
Objectifs à horizon 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme **French Tech Tremplin** avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses.
Objectifs à horizon 2027 : 1 000 projets innovant accompagnés et financés.

- **Un nouveau prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.
Objectifs à horizon 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
Objectifs à horizon 2027 : Total levés 200 M€.
- Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** est mis en place par Bpifrance.
Objectifs à horizon 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiels accompagnés dans leur recherche de financement.

Bpifrance mobilisera avec ses partenaires, l'ensemble des dispositifs de droit commun (notamment via la garantie bancaire) permettant d'ici 2027 d'accompagner et de financer 100 000 entrepreneurs dans les quartiers.

Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiels issus des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois. Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers, plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure :

- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires.
 Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseils, formations et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. Trois Accélérateurs ont vu le jour :
 1. **L'Accélérateur Emergence** accompagne les entrepreneurs en devenir de l'idée jusqu'au Kbis.
 2. **L'Accélérateur Création** sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d'entreprises.
 3. **L'Accélérateur Croissance** a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d'emploi, à changer d'échelle en activant les leviers de la performance.**Objectifs à horizon 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.**
- Deux nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers : Accès aux marchés / Comex de poche.
Objectifs à horizon 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.

Le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » a ainsi pour objectif de démultiplier les actions du programme Entrepreneuriat Pour tous par le renforcement des dispositifs déjà présents et par la mise en place de nouveaux dispositifs. Entrepreneuriat Quartiers 2030 propose des offres de services d'accompagnement et de financement spécialisées répondant à chaque catégorie d'entreprises : de la visibilité des dispositifs à l'accompagnement, de la détection des talents à l'accélération des projets entrepreneuriaux en passant par l'animation de l'écosystème entrepreneurial. **L'ensemble des dispositifs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 sont complémentaires. Ils peuvent donc être déployés simultanément sur un même territoire afin de répondre à la diversité des profils d'entrepreneurs.**

PARTIE II – DEFINITIONS

Aller-vers (logique de détection/sourcing) : démarche proactive pour détecter les intentionnistes, les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires ciblés. Il s'agit d'actions de terrain, hors-les-murs et de proximité (ex : action du CitésLab, évènement, Bus de la Création, etc.).

Chef de file : il s'agit de la structure qui porte le projet Carrefour de l'Entrepreneuriat. Il nomme le chef de projet qui assurera les missions d'animation, de communication et de coordination.

Il fait preuve de neutralité et incarne un leadership à travers sa capacité à fédérer les opérateurs, organiser la coopération et donner l'impulsion pour mener à bien le projet collaboratif du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Sa capacité à mobiliser et collaborer avec les acteurs du territoire légitime son rôle.

Chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat : il est salarié de la structure Chef de file. Il assure l'animation de la communauté de partenaires et coordonne le fonctionnement du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Il est garant(e) du respect et du bon usage du Label Carrefour de l'entrepreneuriat sur les aspects opérationnels et communicationnels. Il co-construit le programme et organise le déroulement des activités sur les plans logistique, matériel, administratif et des relations extérieures. Ses missions sont précisées dans la fiche de poste.

Consortium : regroupement de plusieurs structures dans le but de réaliser le projet commun du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Ce partenariat des acteurs du Carrefour de l'Entrepreneuriat est formalisé par un accord de collaboration (rôles et contribution des partenaires, fonctionnement et organisation du Carrefour de l'Entrepreneuriat, budget associé, transmission des données, etc.).

Entrepreneurs en devenir : porteurs d'idées ou de projet inscrits dans la démarche de concrétisation de son projet entrepreneurial.

Entrepreneurs en activité : entrepreneurs ayant déjà créé, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créé sans préparation.

Faire venir, attirer (logique d'attraction) : les actions de détection/sourcing et de promotion du Carrefour de l'Entrepreneuriat doivent notamment permettre de faire venir les entrepreneurs en devenir et en activité vers les opérateurs partenaires, pour bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Intentionnistes : ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

Labellisation : l'attribution du Label Carrefour de l'Entrepreneuriat permet au chef de file et aux partenaires de bénéficier d'un ensemble de services proposés par Bpifrance (promotion au niveau national du dispositif, intégration à la communauté des Carrefours de l'Entrepreneuriat, mise à disposition d'outils de communication ...). La labellisation est conditionnée au respect du présent cahier des charges.

Offre de base (de droit commun) : offre de services proposée par les opérateurs dans le cadre du droit commun ou autres dispositifs locaux existants. C'est ainsi le socle minimal de l'action des réseaux. L'offre de droit commun se distingue de l'offre droit spécifique ou complémentaire qui vise des publics ou des territoires spécifiques à l'instar de la politique de la ville qui mobilise des crédits spécifiques.

Offre complémentaire : actions spécifiques en direction d'un public et d'un territoire ciblé (cf. supra). L'objectif étant de démultiplier l'impact au bénéfice du territoire et des entrepreneurs ciblés spécifiquement.

Quartiers politique de la ville : Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

Pour les quartiers de France métropolitaine le travail a été conduit en 2023 par les préfetures de département, avec une concertation locale, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

Pour les quartiers d'Outre-mer, le travail sera mené en 2024 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

La géographie prioritaire actualisée en France métropolitaine entre en vigueur au 1er janvier 2024 : les quartiers sont listés dans le **Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.**

La méthode d'actualisation est détaillée dans le **Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014.**

« **Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs** » : désigne des zones regroupant des quartiers de plus 10 000 habitants particulièrement défavorisés.

PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

Objet du Carrefour de l'Entrepreneuriat

Qu'est-ce qu'un carrefour de l'entrepreneuriat ?

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est un lieu unique (ou des lieux) réunissant l'écosystème entrepreneurial d'un territoire et proposant des solutions d'accompagnement et de financement pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Il a pour objectif de faire venir, attirer (logique d'attraction) les entrepreneurs en devenir et en activité.

Pourquoi un Carrefour de l'Entrepreneuriat ?

Les besoins d'accompagnement des créateurs évoluent et sont différents en fonction du territoire et du profil de l'entrepreneur. L'offre d'accompagnement doit s'adapter pour répondre à ces besoins plus spécifiques.

De plus, de nombreux entrepreneurs ne sont pas accompagnés dans leurs démarches par manque de connaissance de l'offre existante. Il est important de rendre l'offre visible et accessible pour tous ceux qui ont l'envie d'entreprendre.

Comment répondre à ces enjeux ?

- En regroupant l'écosystème local autour d'un projet commun : le Carrefour de l'Entrepreneuriat.
- En proposant de nouvelles actions collaboratives pour « attirer » les porteurs de projet et créateurs.
- En communiquant par le biais du Carrefour sur l'offre d'accompagnement disponible sur le territoire.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat s'appuie sur les piliers suivants :

- Un ou des lieux d'accueil identifiés par les habitants ;
- Une présence des acteurs de l'accompagnement dans les QPV ;
- Une offre d'accompagnement et des actions de sensibilisation renforcées ;
- Un collectif d'acteurs aux compétences complémentaires qui combinent leurs forces et ressources pour être plus efficace et aboutir à des solutions plus innovantes et durables.

L'ambition de l'Etat, de Bpifrance et de la Banque des Territoires est de soutenir à l'échelle nationale 60 Carrefours de l'Entrepreneuriat afin d'accompagner 80 000 personnes issues des QPV et de créer 20 000 entreprises d'ici 2027.

Bénéficiaires du dispositif

Les Carrefours de l'entrepreneuriat proposent des actions spécifiques à destination des personnes issus des QPV :

- Les intentionnistes, qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise ;
- Les entrepreneurs en devenir, engagés dans la démarche de création ou reprise d'entreprise ;
- Les entrepreneurs en activité, qui dirigent une entreprise et qui sont éligibles aux solutions d'accompagnement et de financement.

Territoires d'intervention

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est un outil au service des territoires suivants :

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (« QPV ») du décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
2. Pour l'outre-mer, la géographie prioritaire publiée en 2015 reste en vigueur en 2024 avec les périmètres fixés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 ;
3. Les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ;
4. Il est également pris en compte la couche cartographique QP Bande trois cents (300) mètres du SIG Ville ;
5. De manière générale, tous les territoires inscrits dans les contrats de ville Engagements Quartiers 2030 au niveau local sont éligibles, ce qui inclus de façon circonscrite les poches de pauvreté.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV d'intervention. Les actions sont destinées ou concernent les habitants des quartiers prioritaires et/ou les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers. Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires (par exemple : un événement sur une place publique ou une action dans un lieu d'accueil à proximité d'un quartier prioritaire. Le candidat devra justifier que cette action permet de toucher le public cible).

Modalités

Les Carrefours de l'Entrepreneuriat peuvent être déployés dans un territoire (Communauté d'agglomération ou Métropole) où le nombre d'habitants en quartier prioritaire (cf. ci-dessus) est **supérieur à 30 000 habitants**.

Le dispositif Carrefour de l'Entrepreneuriat peut néanmoins être lancé sur des territoires d'intervention plus petits si :

- *Le territoire n'est pas couvert par un dispositif équivalent,*
- *Il y a d'autres dispositifs locaux ou régionaux qui pourront lui apporter un flux significatif,*
- *Les autres critères du cahier des charges sont respectés,*
- *Validation préalable de Bpifrance et de l'Etat.*

Rôle et missions des parties prenantes

Les missions et engagements du Chef de file

Le chef de file assure l'ensemble des missions permettant de répondre aux objectifs du Carrefour de l'Entrepreneuriat (cf. partie IV.) :

1. **Animer un réseau de partenaires et favoriser les coopérations**
2. **Faire connaître l'offre d'accompagnement existante**
3. **Accueillir et orienter les porteurs de projet et entrepreneurs**
4. **Proposer une offre spécifique qui répond à des besoins non couverts**

Pour assurer ces missions, il nommera ou recrutera un Chef de projet (cf. annexe 1 fiche de poste).

Ces engagements seront également précisés dans la Convention de subvention liant le chef de file et l'Etat d'une part et le chef de file et Bpifrance d'autre part.

Les partenaires engagés dans le projet

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat vise à regrouper les **acteurs de la création d'un territoire** autour d'un projet commun. Cet engagement collectif se formalisera par la signature d'une convention de partenariat définissant l'implication et les engagements de chacun des partenaires opérateurs.

Les partenaires du projet s'engagent à :

- **Apporter son offre d'accompagnement au sein du Carrefour de l'Entrepreneuriat**

Les entrepreneurs et porteurs de projet pourront accéder à l'offre d'accompagnement des partenaires en fonction de ses besoins.

- **Communiquer sur l'offre globale du Carrefour de l'Entrepreneuriat auprès du public cible**

Les partenaires participent à la communication en relayant l'offre proposée par le Carrefour de l'Entrepreneuriat auprès de ses partenaires, des porteurs de projet et entrepreneurs.

- **Participer aux actions collectives et aux événements liés au Carrefour de l'Entrepreneuriat**

Les partenaires sont parties prenantes des activités communes engagées à l'initiative du chef de file ou d'un autre partenaire membre du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

- **Assurer une traçabilité des accompagnements réalisés et tenir à jour les indicateurs d'activité**

Les partenaires assurent un suivi obligatoire des personnes accompagnées et réalisent un reporting qui est transmis au chef de file. Ces informations permettent à Bpifrance de réaliser une analyse annuelle sur les actions engagées et l'impact sur le territoire.

Des partenaires prescripteurs et entrepreneurs, associés à la démarche du Carrefour de l'Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat dans les territoires touche potentiellement de nombreux acteurs : les acteurs sociaux, de l'emploi, de l'insertion et également ceux qui contribuent aux dynamiques des bassins de vie. Il s'agit aussi de favoriser la coopération entre ces acteurs qui se connaissent mal. Des projets communs entre acteurs de l'entrepreneuriat, sociaux, de l'emploi-insertion et de la politique de la ville (liste non exhaustive) sont encouragés pour créer une culture commune, promouvoir l'insertion par l'entrepreneuriat et optimiser la coopération locale entre acteurs.

Par ailleurs, afin d'être en lien avec son environnement, son territoire et ses habitants, le Carrefour de l'Entrepreneuriat associe des entrepreneurs (entrepreneurs en devenir et en activité, TPE, PME, etc.) à son fonctionnement, pour les impliquer dans la définition d'actions spécifiques à destination des bénéficiaires.

PARTIE IV – OFFRE DE SERVICES DES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

Objectifs et missions

1. Animer un réseau de partenaires et favoriser les coopérations

- Contribuer au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local via l'organisation d'échanges, de partage de bonnes pratiques, ainsi qu'au moyen de l'organisation d'événements.

Le Chef de file du Carrefour de l'Entrepreneuriat assure un **rôle d'animation**. Il organise les échanges entre les partenaires, il coordonne et assure un meilleur suivi des parcours. Il pilote le programme d'action et s'assure de sa bonne réalisation.

2. Faire connaître l'offre d'accompagnement existante

- Promouvoir le dispositif par le biais de la communication (réseaux sociaux, affiches...), d'événements et d'actions de sensibilisation auprès d'acteurs locaux, porteurs de projet, créateurs et entrepreneurs du territoire ciblé.

Le Chef de file assure un **rôle de promotion** via des actions de communication sous le label Carrefour de l'Entrepreneuriat (*cf. partie VI – Labellisation Carrefour de l'Entrepreneuriat*), afin de faire connaître l'offre de droit commun et additionnelle. L'objectif étant de contribuer à la visibilité et à la lisibilité de l'offre sur le territoire. Pour ce faire, le chef de projet dispose d'un kit de communication et d'une identité graphique, qui permet de donner une image de marque.

La promotion est à destination des habitants et des acteurs locaux. L'objectif étant d'améliorer la prescription et de « faire venir » les porteurs de projet et entrepreneurs du territoire ciblé.

3. Accueillir, orienter et assurer un suivi des bénéficiaires

- Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est une « porte d'entrée » et s'appuie sur **un lieu** ou **des lieux** ancrés localement permettant de proposer des permanences, de l'accueil et/ou de l'hébergement. Ce sont des lieux ressources favorisant la proximité et l'identification par les habitants et entrepreneurs locaux. Le Chef de file et les partenaires assurent un suivi des personnes accompagnées et saisissent toutes les informations utiles sur l'extranet mis à disposition par Bpifrance.

En complément de ces actions, afin de faciliter l'accès du plus grand nombre, à l'ensemble des solutions dans une logique de « guichet unique », les Carrefours de l'Entrepreneuriat veilleront par ailleurs à proposer aux personnes accompagnées, des outils digitaux augmentés notamment via « **MON PASS CREA** » qui permet de bénéficier de services gratuits, tels que :

- un outil de business plan en ligne pour valider la viabilité de son projet ;
- un carnet d'adresses pour trouver le bon conseiller ;
- des outils et applications pratiques (solutions de financements, aide au choix du statut, etc.).

4. Proposer une offre spécifique qui répond à des besoins non couverts

- Avec l'aide des partenaires, le Carrefour de l'Entrepreneuriat propose des actions spécifiques à destination des intentionnistes, porteurs de projet et entrepreneurs issus des quartiers de la politique de la ville.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat repose sur la mise en synergie des partenaires locaux. Celle-ci permet de dépasser la juxtaposition des actions de chacun au profit d'une dynamique collective et de la réalisation d'actions communes.

Le chef de file anime également la coopération. Il initie la co-construction d'actions collaboratives à l'attention des bénéficiaires finaux. L'objectif étant de coconstruire des actions spécifiques et de clarifier un continuum d'accompagnement articulant l'offre de droit commun de chaque partenaire du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Le bouquet de services est ainsi composé

- D'une **offre de base** : *lignes de services de droit commun*, « **la promesse** » que chacun des partenaires propose au cœur du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

A noter : Chacun des membres devra s'engager à offrir à chaque entrepreneur reçu un accès à son offre de services.

Il est important de définir de manière explicite :

- les lignes de services de droit commun que chacun des partenaires ou les partenaires collectivement souhaitent délivrer au sein du Carrefour de l'Entrepreneuriat. L'objectif étant de proposer un continuum couvrant notamment les phases de l'accompagnement et du financement (logique de parcours) ;
- les modalités les plus appropriées pour la délivrance de services par les opérateurs : présence physique ou en distanciel (ex. : fréquence et durée des plages de rendez-vous) ;
- la répartition des tâches entre chacune des parties prenantes (entre le chef de file, le chef de projet du Carrefour de l'Entrepreneuriat et chaque opérateur, entre les différents opérateurs, etc.) devra être formalisée de manière précise et détaillée dans le cadre d'une convention de partenariat.

D'une offre complémentaire : en fonction des spécificités du territoire, des actions peuvent être renforcées ou initiées afin d'améliorer l'atteinte et l'accompagnement du public cible. Cette offre complémentaire correspond à des actions collaboratives portées par les partenaires du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Elle associe l'accompagnement et le financement : Prêts, Prêts d'honneur Quartiers, Prêts d'honneur solidaire, etc.

Exemples d'actions complémentaires :

- Mise en réseau des créateurs et entrepreneurs (speed-meeting, animer un club d'entrepreneurs ...)
- Tests d'activités sur les marchés ou dans les locaux commerciaux
- Organisation d'événements thématiques
- Accompagnement pour la transition énergétique des entreprises
- Offre d'hébergement physique ou juridique (ex : couveuse)
- Etc.

A noter : les actions proposées dans le cadre de l'offre complémentaire doivent obligatoirement se différencier de l'offre existante et donc représenter un effort supplémentaire en volume par rapport à leur activité d'origine.

Les effets qualitatifs attendus sont :

- La lisibilité, la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accompagnement. Le Carrefour de l'Entrepreneuriat doit être clairement identifié par les habitants et l'ensemble des acteurs locaux.
- Une meilleure orientation des personnes vers la bonne structure, un suivi des parcours d'accompagnement.
- Un accompagnement adapté aux besoins des entrepreneurs.

Les effets quantitatifs attendus sont :

- La hausse du nombre d'accompagnements des publics/territoires spécifiques ciblés par le Carrefour de l'Entrepreneuriat,
- La hausse du nombre de créations d'entreprise,
- Le développement des entreprises créées et le renforcement de leur pérennité.

Chaque Carrefour devra déterminer ses objectifs en fonction de son projet et du territoire d'intervention. Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet de création au sein de ces quartiers (minimum 70% en QPV).

Pour rappel, les objectifs à l'échelle nationale sont les suivants :

- 60 Carrefours de l'Entrepreneuriat
- 80 000 personnes accompagnées issues des QPV ou souhaitant y implanter son activité
- 24 000 créations d'entreprises

Articulation avec les dispositifs existants

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat a notamment pour objectif de faire venir, attirer (logique d'attraction) les entrepreneurs en devenir et en activité, via des actions de promotion de son offre de services. Ainsi, le Carrefour de l'Entrepreneuriat est complémentaire aux dispositifs visant à aller à la rencontre des publics, comme l'offre de service CitésLab ou la solution de Bus de l'Entrepreneuriat qui ont pour objectif d'aller-vers (logique de détection/sourcing) les intentionnistes, les entrepreneurs en devenir et en activité.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat agit donc en synergie avec les solutions visant à assurer la détection des entrepreneurs sur le terrain.

A noter : la mobilisation des solutions CitésLab et Bus de l'Entrepreneuriat font l'objet d'un financement dédié, complémentaire au financement du Carrefour de l'Entrepreneuriat et répondent à la problématique de la détection et de l'« aller-vers » les entrepreneurs des QPV.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat assure la promotion de l'ensemble des dispositifs Quartiers 2030 présents sur son territoire.

PARTIE V – PILOTAGE ET GOUVERNANCE

Animation nationale et régionale

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est un dispositif national mis en œuvre au niveau local. Ses orientations stratégiques, ses cibles et thématiques d'accompagnement sont définies au niveau national et sont déclinées pour chaque territoire.

Animation du dispositif

Bpifrance et l'ANCT pour le compte de l'Etat sont chargés de l'animation nationale et régionale du dispositif, notamment par l'intermédiaire :

- des Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance,
- et des référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS.

Animation nationale

Pour renforcer l'assise du dispositif dans les territoires et au niveau national, pour développer une culture commune entre tous les acteurs de l'écosystème et pour professionnaliser les chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat, Bpifrance prend en charge :

- La **communication nationale** du dispositif,
- La **mise en réseau** des chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat au sein d'une communauté de pratiques, avec l'organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d'échanges et de partage des pratiques et outils entre les animateurs Carrefours de l'Entrepreneuriat et les structures partenaires,
- La **professionnalisation** des chefs de projet, avec un parcours de professionnalisation obligatoire,
- L'organisation de **temps partagés** avec la communauté des Carrefours de l'Entrepreneuriat à l'échelon national et régional,
- L'harmonisation des indicateurs d'évaluation et de la consolidation des résultats à l'échelle nationale.

Toutes actions de nature à rendre visible les Carrefours de l'Entrepreneuriat et structures partenaires seront accompagnées et soutenues par l'Etat et Bpifrance, dans la mesure des moyens et ressources disponibles.

A noter :

Le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat participe :

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel ou à distance
- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) dans une perspective d'évolution continue des pratiques et des outils.

Animation régionale

Lorsque plusieurs Carrefours de l'Entrepreneuriat se trouvent sur une région, une animation régionale pilotée par la Taskforce Entrepreneuriat et Territoires de Bpifrance, associant les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 des DREETS (coordonnés par l'ANCT) pourra être mise en place.

Cette animation régionale peut se traduire par :

- Un partage d'informations (du national vers le régional / du régional vers le national)
- Des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif Carrefour de l'entrepreneuriat
- Des points de situation sur le territoire (difficultés rencontrées, éléments de solution identifiés)
- Des temps de co-élaboration et de partage d'outils et de pratiques

Les chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat peuvent par ailleurs être associés à des rencontres avec d'autres dispositifs Entrepreneuriat Quartiers 2030, tels que CitésLab et Bus de l'Entrepreneuriat.

Cette animation régionale a pour finalité :

- De consolider les actions et leurs impacts à l'échelle régionale
- D'agir en proximité avec les territoires et les autres dispositifs Entrepreneuriat Quartiers 2030
- De mettre en réseau les dispositifs Entrepreneuriat Quartiers 2030 d'une même région
- De permettre la collaboration entre les chefs de projet d'une même région, afin de déployer des actions communes, mettre en œuvre des événements de mise en visibilité des entrepreneurs détectés et suivis par les dispositifs
- De bénéficier des expertises et des compétences des membres du réseau régional Entrepreneuriat Quartiers 2030
- De renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune, etc.

Dans son rôle d'appui-qualité du dispositif, Bpifrance apporte et met à disposition :

- Le Label Carrefour de l'Entrepreneuriat,
- Des ressources (informations, documentation, expériences...),
- Des outils techniques et méthodologiques, tel que l'Extranet Carrefour de l'Entrepreneuriat,
- Des créations graphiques permettant la fabrication de support de communication,
- Des outils pour développer les compétences des chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat.

Enfin, elle assure une fonction de capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

Gouvernance

Mise en place d'un comité de pilotage local du Carrefour de l'Entrepreneuriat

Bpifrance, l'Etat ainsi que les collectivités territoriales partenaires sont impérativement impliqués, en tant que cofinanceurs, dans les instances de décision.

Le **comité de pilotage** du Carrefour de l'Entrepreneuriat pourra être couplé à celui du CitésLab, quand il en existe un sur le territoire. Le comité de pilotage local est composé des co-financeurs du dispositif et des partenaires du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Son rôle est de :

- Valider les grandes orientations du dispositif
- Accompagner l'exécution du projet
- S'assurer du respect des objectifs fixés, de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des actions
- Veiller au bon usage des fonds mobilisés pour l'exécution du projet

Il est une instance de suivi de l'avancement des actions, de partage des éléments de bilan, de validation du plan d'action de la période à venir, et de débat sur les orientations du programme.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an.

Mise en place d'un comité technique local du Carrefour de l'Entrepreneuriat

Le comité technique est présidé par le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat, il est composé des partenaires du Carrefour de l'Entrepreneuriat, et se réunit au moins une fois par semestre.

Son rôle est de :

- Planifier les interventions de chaque partenaire
- Suivre et faciliter le déploiement du programme d'actions
- Proposer des actions collaboratives en accord avec le plan d'action local
- Superviser l'évolution des projets de création d'entreprises émergents
- Centraliser et partager les informations sur les actions réalisées et les porteurs accompagnés
- S'assurer de la pérennité du dispositif au terme de la convention, en travaillant avec les partenaires sur ses perspectives à court, moyen et long terme

Cadre du conventionnement et soutien financier

La période de financement

La période de financement est de 3 ans, elle pourra être réduite à une année, à titre expérimental, avant d'envisager un financement triennal.

La date de démarrage et de prise en compte des dépenses devra être justifiée dans le dossier de candidature.

La demande de financement pourra concerner les périodes suivantes :

- 2024-2026, un effet rétroactif pour l'année en cours
- 2025-2027, le projet devra démarrer dès janvier 2025

Modalités financières

Le financement des Carrefours de l'Entrepreneuriat :

- Le montant du soutien financier est au maximum de 50% des dépenses éligibles et plafonnée à 75 K€ maximum (Etat et Bpifrance)
- Les projets financés par l'Etat et par Bpifrance feront l'objet d'une demande unique, d'une instruction par Bpifrance et d'une décision au niveau national avec, au préalable, un avis conforme du préfet de région.
- Il est rappelé que les candidats doivent s'assurer de leur capacité à mobiliser l'ensemble des cofinancements auprès des financeurs concernés et dans le respect des critères définis. Les porteurs de projet seront jugés sur leur capacité à mobiliser d'autres financements.
- La Carrefour de l'Entrepreneuriat doit être cofinancée par les collectivités territoriales concernées, et si possible par des financeurs privés

Les dépenses éligibles sont :

- **Les frais de personnel directement liés à la mise en œuvre du projet candidat,**
 - ✦ Poste affecté au chef de projet
- **Les dépenses liées aux activités du projet,**
 - ✦ Valorisation de l'action d'animation et de coordination du Carrefour de l'Entrepreneuriat
 - ✦ Actions collaboratives reposant sur les priorités énoncées dans le présent cahier des charges
- **Les frais liés à l'événementiel et actions de communication**
- **Les frais de structures**
 - ✦ Coûts indirects plafonnés à 15% du salaire du chef de projet

Les dépenses présentées sont éligibles, non exclusivement, aux conditions suivantes :

- **Elles sont directement rattachées au projet retenu,**
- **Elles doivent être justifiées par des pièces probantes (devis, facture proforma, justificatifs des dépenses réalisées, etc.)**
- **Elles sont supportées comptablement par le chef de file. Le chef de file soutenu doit disposer d'une comptabilité analytique.**

A noter : les dépenses liées aux actions courantes (offre de droit commun) des opérateurs, qui sont financées dans le cadre d'autres dispositifs ne seront pas éligibles à un financement de Bpifrance ni de l'Etat.

PARTIE VI – LABELLISATION CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

La démarche de labellisation des Carrefours de l'Entrepreneuriat existants et ceux à venir répond à un triple objectif :

- Valider la conformité du dispositif et le respect des principes décrits dans le cahier des charges
- Promouvoir l'offre de services du Carrefour de l'Entrepreneuriat, ainsi que leurs missions
- Faciliter l'essaimage du dispositif Carrefour de l'Entrepreneuriat sur de nouveaux sites en clarifiant son champ d'intervention et son mode de fonctionnement
- Assurer l'accès aux services dédiés à la communauté nationale des Carrefours de l'Entrepreneuriat

Ainsi les marques locales peuvent co-exister avec la labellisation Carrefour de l'Entrepreneuriat. Le label « Carrefour de l'Entrepreneuriat » et l'identité graphique associée constituent la reconnaissance du respect des principes et exigences du présent cahier des charges.

L'utilisation du label Carrefour de l'Entrepreneuriat est strictement conditionnée au soutien financier de l'Etat et de Bpifrance.

Le processus de labellisation sera révisé chaque année afin de vérifier le respect des engagements et garantir la qualité de service des Carrefours de l'Entrepreneuriat.

Le chef de file et les partenaires doivent communiquer au sujet de la labellisation de leur Carrefour de l'Entrepreneuriat sur :

- Les supports de communication digitaux : site internet, réseaux sociaux, newsletters, bannières, mobiles, etc. ;
- Les supports de communication imprimés : brochures, catalogues, affiches, flyers, etc.
- Les supports de communication audiovisuels : photos, vidéos...

PARTIE VII – PROCESSUS DE SELECTION

Les projets seront sélectionnés à partir des critères suivants :

Les critères d'éligibilité

- Le candidat, Chef de file du projet, est une personne morale pouvant justifier d'au minimum 3 ans d'existence ou étant liée juridiquement à une entité ayant au minimum 3 ans d'existence
- La complétude du dossier de candidature
- Les actions proposées ciblent directement les habitants des QPV/ les poches de pauvretés
- La collectivité soutient et finance le projet
- Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est composé a minima de 4 structures locales de l'accompagnement et du financement
- La participation de Bpifrance et de l'Etat est limitée à 50% du budget prévisionnel et plafonnée à 75 K€.

L'appel à candidatures ne finance pas les structures en difficultés financières.

Les critères de sélection :

1. Les partenaires du Carrefour (minimum 4 structures locales) ont signé une lettre d'engagement définissant leur implication dans le projet. Ces lettres sont jointes avec le dossier de candidature sur la plateforme DAUPHIN.
2. Les compétences du candidat :
 - ✦ Légitimité et expérience (connaissance du métier) ;
 - ✦ Bonne connaissance du territoire et ancrage local ;
 - ✦ Capacité financière à mener à bien le projet ;
3. La démonstration de l'existence d'un besoin non ou mal couvert
4. La complémentarité de l'offre avec la stratégie régionale en matière de soutien à l'entrepreneuriat
5. La dimension partenariat :
 - ✦ Existence d'un écosystème local autour du projet
 - ✦ Mobilisation des acteurs de l'accompagnement, du financement, de l'emploi et de l'insertion
 - ✦ L'implication, le rôle et missions des partenaires sont clairement présentés
6. La pertinence du lieu ou des lieux identifiés pour représenter le Carrefour de l'Entrepreneuriat (accessibilité, visibilité, lieu ressource ou d'accueil, présence des partenaires, existence d'une offre)
7. La qualité et la pertinence des actions proposées par rapport aux 4 enjeux du Carrefour de l'Entrepreneuriat
 - ✦ Animer un réseau de partenaires et favoriser les coopérations
 - ✦ Faire connaître l'offre d'accompagnement existante
 - ✦ Accueillir et orienter les porteurs de projet et entrepreneurs
 - ✦ Proposer une offre spécifique qui répond à des besoins non couverts
8. La pertinence des objectifs par rapport au territoire d'intervention et aux ressources du Carrefour de l'Entrepreneuriat
9. Le budget est cohérent par rapport au programme proposé et aux objectifs fixés (nombre de personnes accompagnées / nombre de créations). Les dépenses sont détaillées. Respect des dépenses éligibles.
10. La bonne compréhension de l'ensemble du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et des liens entre les différents axes.
11. L'appropriation et l'utilisation des outils existant développés, notamment le Pass Créa.

Une attention particulière sera portée à la qualité et à la complétude des dossiers de candidatures (cf. annexe 4 Vademecum).

Modalités de dépôt des candidatures

Important : avant tout acte de candidature, il convient de prendre l'attache préalable des Responsables Création & Entrepreneuriat de Bpifrance (cf. annexe 3).

Le dépôt des demandes est totalement dématérialisé. A cet effet, l'ANCT met à disposition la plateforme DAUPHIN.

- Vous n'avez jamais utilisé la plateforme Dauphin :
 - ✦ le lien de connexion à la plateforme Dauphin : [cliquez ici](#)
 - ✦ le guide de saisie d'une demande de subvention : [cliquez ici](#)
- Vous avez déjà utilisé la plateforme Dauphin :

Vous pourrez déposer une ou plusieurs demandes à partir de votre espace personnel dans DAUPHIN. Consultez le préambule, il contient des informations importantes.

Attention : si vous avez déjà obtenu des subventions antérieurement, n'oubliez pas de les justifier avant de déposer une nouvelle demande.

Des auditions et échanges avec les opérateurs pourront être organisés dans le cadre de l'instruction.

Lors du dépôt du dossier sur Dauphin, il est **strictement nécessaire de le compléter en suivant scrupuleusement le vademecum** (voir annexe 4 du présent document). Il a vocation à aiguiller la structure candidate dans la complétude du dossier. L'Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront recevables à la lueur des informations demandée. Tout dossier ayant des informations manquantes sera jugé irrecevable.

Modalités de contractualisation

Une convention financière triennale sera signée entre la structure sélectionnée et :

- l'Etat d'une part
- Bpifrance d'autre part

Le versement des subventions sera validé notamment sous réserve de la réalisation des objectifs fixés chaque année.

Calendrier

4 avril 2024	Ouverture de l'appel à candidature
13 juin 2024	1 ^{er} relevé des dossiers déposés
30 août 2024	2 nd relevé des dossiers déposés
Septembre 2024	Annonce des lauréats du 1 ^{er} relevé
Novembre/décembre 2024	Annonce des lauréats du 2 nd relevé

La sélection des lauréats se déroulera au fur et à mesure, en fonction de l'ordre d'arrivée des candidatures. Les premiers dossiers soumis seront les premiers à être examinés et évalués.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer en regard du nombre de candidatures déposées.

ANNEXES

Le Chef de file du projet nomme ou recrute un Chef de projet¹ qui assure l'animation et le pilotage. (Cf. fiche de poste en annexe).

Ses missions (cf. Annexe 1 Fiche de poste) :

- Animer le groupement d'opérateurs, en organisant des temps spécifiques de travail et d'échanges pour mettre en place des actions transversales, mutualisées, favoriser l'interconnaissance, échanger sur les pratiques, etc.
- Organiser des réunions et comités
- Veiller au bon déroulement des actions
- S'assurer du reporting, du suivi, et de la valorisation des actions et de leurs impacts

A noter : *Le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat occupe un poste à temps plein dédié à l'animation et la coordination du Carrefour de l'Entrepreneuriat, sans double fonction (cf. annexe 1). Les exceptions seront traitées au cas par cas et devront être précisément motivées.*

ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

Chef.fe de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat

La Carrefour de l'Entrepreneuriat est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. L'articulation de leurs offres de droit commun et leur collaboration dans la mise en œuvre d'actions spécifiques visent à démultiplier leur impact au bénéfice du territoire et des entrepreneurs. Leur coopération doit permettre une meilleure visibilité de l'offre d'accompagnement, ainsi que la structuration d'un parcours d'accompagnement lisible et fluide.

Afin de déployer ses actions, le Carrefour de l'Entrepreneuriat s'appuie :

- Sur une stratégie de communication et l'organisation d'événements pour faire connaître l'offre de services au plus grand nombre
- Sur des lieux ancrés localement (permanences, points d'accueil, lieux ressources et/ou d'hébergement, etc.) favorisant la proximité et l'identification par les habitants et entrepreneurs locaux
- Sur des actions collaboratives mobilisant les parties-prenantes locales dans le déploiement d'actions spécifiques.

Les cibles finales du Carrefour de l'Entrepreneuriat sont prioritairement : les intentionnistes, ainsi que les entrepreneurs en devenir et en activité.

OBJECTIFS EXPLICITES DU POSTE

Sous la direction de son responsable hiérarchique et selon les orientations stratégiques du dispositif définies à l'échelon national par Bpifrance, le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat pilote et anime le dispositif à l'échelon territorial. Dans un objectif d'animation du réseau et de promotion de l'offre d'accompagnement entrepreneurial, il/elle assure l'animation de la communauté de partenaires et coordonne le fonctionnement du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Il/elle est garant(e) du respect et du bon usage du Label Carrefour de l'Entrepreneuriat sur les aspects opérationnels et communicationnels.

¹ Le poste n'est pas cumulable avec celui de CitésLab.

MISSIONS

Animation du dispositif la Carrefour de l'Entrepreneuriat

- Participe avec les parties prenantes à la conception et à l'élaboration de l'offre de service Carrefour de l'Entrepreneuriat
- Co-construit le programme et organise le déroulement des activités sur les plans logistique, matériel, administratif et partenarial...
- Propose et co-construit les partenariats et les actions nécessaires (connecter et fédérer les différents acteurs) pour faire connaître le Carrefour de l'Entrepreneuriat
- Organise et anime les comités de pilotage et techniques du Carrefour de l'Entrepreneuriat, en assure le secrétariat
- Organise des temps de regroupement, des temps d'échanges formels et informels, de partage, d'analyse des pratiques
- Veiller au bon déroulement des actions

Partenariat, pilotage, animation du réseau et structuration du dispositif d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

- Prospecte de nouveaux partenaires pour élargir et améliorer l'offre de service
- Formalise, anime et évalue les partenariats, en vue d'atteindre leur objectif
- Coordonne l'action des partenaires de la création d'entreprise sur le territoire (groupes de travail, conception/suivi/évaluation des actions, développement d'actions avec les partenaires...)

Communication

- Lancer et évaluer des campagnes de communication locale (au niveau du territoire), et les articuler à la communication nationale (Bpifrance),
- Organiser des événements communs avec des partenaires pour la mise en visibilité du Carrefour de l'Entrepreneuriat et de son offre de services, à destination des publics visés [implantés ou dont l'action se déploie en QPV, ZFU-TE]
- Garantir la bonne utilisation du Label Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Gestion administrative et financière

- Assurer la gestion administrative et financière en lien avec les financeurs
- Réaliser les comptes-rendus de réunions et groupes de travail

Reporting et suivi

- Rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi
- S'assurer du reporting, du suivi et de la valorisation des actions et de leurs impacts

PROFIL PROFESSIONNEL RECHERCHE

Diplôme

Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I (Bac +5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou équivalent, en développement économique et social, sciences humaines, droit, économie, gestion d'entreprise...

Connaissances spécifiques

- Politique de la ville, organisation institutionnelle et politique des territoires
- Méthodologie de projet (collaboratif +)
- Méthodologie d'accompagnement au projet, à la création d'entreprise
- Méthodologie de développement territorial, de développement partenarial
- Techniques d'animation de réseaux, d'ateliers, de réunions, y compris digitales
- Techniques de travail collaboratif ou collectif, y compris digitales
- Gestion administrative et financière, faire un business plan, recherche de financement
- Connaître le territoire, son organisation institutionnelle et politique, et les réseaux associatifs qui y sont implantés est un plus

Compétences générales

- Etablir un diagnostic stratégique et un diagnostic des besoins du territoire, en tirer un plan d'action
- Formaliser, animer et évaluer un projet collaboratif
- Communiquer pour promouvoir l'offre et la notoriété du label Carrefour de l'Entrepreneuriat, pour développer l'activité
- Animer les partenariats et l'écosystème entrepreneurial : animer un consortium de partenaires, des lieux, des espaces, des réseaux, des événements ancrés dans le territoire
- Accompagner les projets de création d'entreprise selon une logique de parcours (suivi de parcours)
- Rendre compte de l'activité et des résultats de l'action

Compétences techniques

- S'organiser, organiser le travail collaboratif, planifier et anticiper, créer et suivre un rétroplanning
- Mobiliser les techniques commerciales et marketing
- Mobiliser les techniques de communication orales et écrites (pitch, présentations PPT, réseaux sociaux, vidéos...)
- Adapter les plans et outils de communication aux publics visés (créateurs d'entreprise, entrepreneurs, acteurs de l'écosystème, partenaires du consortium, financeurs, habitants, implantés ou dont l'action se déploie au sein des territoires QPV, ZFU-TE...)
- Conduire un entretien d'information, d'accompagnement à la création d'entreprise, d'orientation
- Adopter une posture bienveillante et mobiliser les techniques favorisant l'émergence du projet et le développement des compétences des créateurs et entrepreneurs, ainsi que celles de tous participants aux projets du Carrefour de l'Entrepreneuriat (ex. de techniques : Ecoute active, Empowerment, formation informelle...)
- Aisance relationnelle avec les acteurs institutionnels et politiques du territoire

Une expérience dans l'entrepreneuriat et/ou dans l'accompagnement à la création d'entreprise, et/ou une expérience dans la mise en œuvre de projets territoriaux collaboratifs est souhaitable.

Être créatif, dynamique, force de proposition !

Un travail de maillage territorial est à prévoir afin d'initier le travail d'association des partenaires qui composeront le Carrefour de l'Entrepreneuriat. Dans ce travail, il/elle collabore avec le chef de projet CitésLab si le dispositif existe sur le territoire, ainsi qu'avec les autres opérateurs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 (Bus, Accélérateur...).

ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL

Projet n°

6. Budget⁵ du projet
Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuel
Suppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation⁶	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0	TOTAL	0
<p>La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>			

A noter : si une partie de la subvention permet de financer les actions des partenaires, un détail des dépenses par action et par structure est demandé dans le document [AAC_carrefours_tableaux annexes](#).

ANNEXE 3 – COORDONNEES RESPONSABLES CREATION & ENTREPRENEURIAT BPIFRANCE

	REGIONS	NOMS	MAIL
1	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
2	Région Bourgogne-Franche-Comté	Pierre Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
3	Région Bretagne	Vincent LE BRECH	vincent.lebrech@bpifrance.fr
4	Région Centre-Val-de-Loire	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
5	Région Grand Est	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
6	Région Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
7	Région Ile-de-France	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
8	Région Normandie	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
9	Région Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
10	Région Occitanie	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
11	Région Pays de la Loire	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
12	Région Sud Collectivité de Corse	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr

ANNEXE 4 - VADEMECUM

Cette annexe a vocation à aiguiller la structure candidate dans la complétude du formulaire de demande sur Dauphin. L'Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront recevables à la lueur des informations demandées dans chaque partie. Tout dossier ayant une des parties et/ou une des sous-parties ci-dessous manquante ou incomplète sera considéré comme **irrecevable**.

Vous trouverez ci-dessous les indications pour compléter « Votre Dossier » sur Dauphin



Subvention Politique de la Ville : Informations générales

Partager votre demande

1

Préambule

2

Critères d'éligibilité

3

Votre tiers

4

Votre dossier

5

Récapitulatif



Informations générales

Intitulé : Intitulé du projet + nom structure candidate

Objectifs : Présenter **synthétiquement** les ambitions et les objectifs du candidat pour déployer ce dispositif + zone d'intervention

Thématique/Dispositif : sélectionner « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Sous-thématique : sélectionner « Carrefours de l'Entrepreneuriat »

Fréquence : sélectionner « première demande » ou « renouvellement »

Nature : sélectionner « projet(s)/action(s) »

Sélectionner le contrat de ville : sélectionner le contrat de ville concernant la demande

Description : **il est attendu une description détaillée du projet**

1. Présenter la structure candidate : description de l'activité, ses motivations, son ancrage local et le soutien de l'écosystème
2. Contexte et diagnostic : Quels sont les constats qui ont conduit à la mise en place d'un Carrefour de l'Entrepreneuriat ?
3. Le ou les lieux identifiés Carrefour de l'Entrepreneuriat

Décrire le lieu ou les lieux d'implantation :

- Indiquer l'adresse, la proximité ou l'implantation dans un QPV, indiquer le rayonnement du Carrefour
- Description du lieu : surface totale, l'espace disponible ...
- L'offre existante (accueil, accompagnement, hébergement, coworking ...) et/ les partenaires présents

4. Présentation des partenaires impliqués dans le projet

- Les partenaires membres du collectif Carrefour de l'Entrepreneuriat
- Les autres partenaires associés à la démarche

5. Décrire le fonctionnement et l'organisation du collectif

6. Présentation détaillée de l'offre, présenter pour chaque mission les actions qui seront réalisées :

- **Animer un réseau de partenaires et favoriser les coopérations**

Indiquer les actions qui seront mises en œuvre pour animer le réseau des partenaires.

- **Faire connaître l'offre d'accompagnement existante**

Indiquer les actions de promotion du dispositif (communication, évènement, sensibilisation ...) à destination des habitants et des partenaires locaux.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat dispose-t-elle d'un nom et/ou d'une marque ?

- **Accueillir, orienter et assurer un suivi des bénéficiaires**

Indiquer comment l'accueil et l'orientation sont réalisés. Comment les informations seront collectées et mutualisées, quelle est la méthode pour assurer le suivi des bénéficiaires ?

Un extranet sera mis à disposition du collectif, un suivi du parcours du bénéficiaire sera demandé pour savoir s'il est toujours accompagné, s'il a créé son entreprise ...

- **Proposer une offre spécifique qui répond à des besoins non couverts :**

Avec l'aide des partenaires, le Carrefour de l'entrepreneuriat propose des actions spécifiques à destination des intentionnistes, porteurs de projet et entrepreneurs issus des quartiers de la politique de la ville. En lien avec les spécificités du territoire, des actions peuvent être renforcées ou initiées afin d'améliorer l'atteinte et l'accompagnement du public cible. Cette offre complémentaire correspond à des actions collaboratives portées par les partenaires du Carrefour.

Merci de bien détailler cette partie : description de l'action, la fréquence, les objectifs/nombre de bénéficiaires et les partenaires mobilisés.

7. L'action du Carrefour de l'Entrepreneuriat est-elle coordonnée ou complémentaire avec la stratégie de la Région en matière de soutien à l'entrepreneuriat ?

8. Présenter comment vous assurerez le lien entre le Carrefour de l'Entrepreneuriat et :

- les autres dispositifs (CitésLab, Bus de l'entrepreneuriat, Accompagnement Renforcé, Fast Track to Cash, prêts d'honneur Quartiers, accélérateurs etc.) du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
- les outils digitaux « Mon Pass Créa »

Bénéficiaires : Préciser le public cible visé

Localisation(s) du dossier : sélectionner la zone géographique / lister tous les QPV d'intervention

Moyens matériels et humains :

- Détailler les moyens matériels et humains qui seront mis à disposition pour déployer le dispositif
- Indiquer les informations suivantes concernant le Chef de projet dédié au projet :
 - ✦ Nom/prénom ou recrutement à venir
 - ✦ Date de prise de poste
 - ✦ Formation/expertise
 - ✦ Salaire annuel brut
 - ✦ Environnement/équipement
 - ✦ Missions et objectifs

Réalisation et évaluation

Date ou période de réalisation

- Remplir la période de réalisation

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Compléter vos critères d'évaluation du projet
- Compléter le tableau avec des objectifs chiffrés dans le tableau Excel (cf. [AAC_carrefours_tableaux annexes](#)). Possibilité d'ajouter des indicateurs

Informations complémentaires

Précisions sur les bénéficiaires

- Remplir le nombre total de bénéficiaires

Responsable de l'action

- Remplir les informations demandées

Période : Compléter la période

Budget prévisionnel : compléter les champs sur un budget pluriannuel de 3 ans.

- **Concernant les dépenses**, seules les suivantes sont éligibles au cofinancement de l'Etat et de Bpifrance :
 - ✦ 60 – Prestations de services / Achats matières et fournitures / Autres fournitures : sont éligibles les prestations de services et achats liés à la réalisation du projet
 - ✦ 61 – Services extérieurs : sont éligibles les coûts de services extérieurs liés au projet. Les frais de locations sont éligibles dans le cadre d'une action spécifique. Les frais de location du lieu d'hébergement du candidat ne sont pas éligibles.
 - ✦ 62 – Autres services extérieurs : sont éligibles les dépenses relatives à la publicité (frais de communication, d'animation, évènementiel) et aux déplacements/missions (frais de déplacement du chef de projet dont la formation Bpifrance, séminaires nationaux et régionaux Bpifrance)
 - ✦ 64 – Charges de personnel/Rémunération des personnels et charges sociales : sont éligibles les dépenses liées au frais de personnel du chef de projet (1 ETP)
 - ✦ Charges indirectes/charges fixes de fonctionnement : sont éligibles des dépenses indirectes de fonctionnement de la structure (15% des charges de personnel)

Les dépenses liées à l'intervention des partenaires pour la réalisation d'actions devront être détaillées soit dans Prestation des Services (60-Achat) ou Rémunérations intermédiaires et honoraires (62 – Autres services extérieurs). Ces dépenses seront précisées dans [AAC_carrefours_tableaux annexes](#)

Toute autre dépense ne sera pas prise en compte dans l'assiette de calcul du cofinancement de l'Etat et Bpifrance.

- **Concernant les recettes**, dans la section 74-Subventions d'exploitation :
 - ✦ Pour solliciter l'ANCT, sélectionner « XX (num département) - ETAT-POLITIQUE DE LA VILLE » et indiquer le montant de la subvention demandée
 - ✦ Pour solliciter Bpifrance, rechercher « Bpifrance » dans « Etablissements publics ».

Le montant de l'aide de l'Etat et Bpifrance est maximum de 75 000 € et le taux d'intervention de 50%.

La répartition de l'aide : 60% Etat + 40% Bpifrance (via les fonds de la Banque des Territoires)

Information annexes : compléter la nature de subventions relatives aux aides d'Etat

Domiciliation bancaire : compléter les informations + RIB

Les pièces obligatoires à déposer sur DAUPHIN :

- **Pour TOUS - pièces liées au Projet :**
 1. Déposer le document Excel [AAC_carrefours_tableaux annexes](#) complété (template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
 2. Déposer la cartographie du territoire d'intervention (facultatif)
 3. En cas de renouvellement, déposer un bilan qualitatif et le bilan financier de l'action passée
 4. Annexe RGPD complétée (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
- **Pièces liées à la structure juridique :**
 - **Pour les associations :**
 1. Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
 2. Formulaire du signataire à compléter (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
 3. Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
 5. Autorisation de transmission des informations et données personnelles signée (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
 6. Statuts de la structure actualisés, datés et signés
 7. Récépissé de déclaration de création en préfecture, copie de la publication au JO ou fiche INSEE de moins de 3 mois
 8. Dernier rapport moral et financier ou dernier rapport d'activité
 9. Les PV d'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'année N-1
 10. Composition du bureau
 11. Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050
(Pour l'année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)
 - **Pour les sociétés :**
 1. Statuts de la structure actualisés, datés et signés
 2. Extrait Kbis datant de moins de 3 mois
 3. Table de capitalisation signée et datée (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)

4. Déclaration des bénéficiaires effectifs
5. Pour les bénéficiaires représentant +25% du capital, il faut impérativement joindre les documents suivants : (Documents d'identité du représentant légal en cours de validité (R/V) / La table de capitalisation signée et datée / Extrait de Kbis datant de moins de 3 mois)
6. Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050
(Pour l'année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)

→ **Pour les établissements publics :**

1. Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
2. Formulaire du signataire à compléter (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
3. Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (Template à télécharger sur la page de l'AAC sur bpifrance.fr)
4. Autorisation de transmission des informations et données

Dans la partie identification / mes informations personnelles : il faut absolument renseigner une adresse email au nom de la structure.

Veillez saisir votre adresse email complète, comprenant votre nom et/ou prénom suivi de "@" et de l'extension correspondant au nom de votre structure. Par exemple : nom.prenom@nom-de-la-structure.com, nom@nom-de-la-structure.com

L'ensemble des pièces listées ci-dessus sont obligatoires.

POUR TOUTE QUESTION OU RENSEIGNEMENT :

Radeda Kerboudj – Responsable de la Taskforce
Entrepreneuriat et territoires
radeda.kerboudj@bpifrance.fr

Johanna Maussion – Responsable du programme Carrefours de
l'entrepreneuriat
Johanna.maussion@bpifrance.fr